



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

---

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis public est par la présente donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska à la séance ordinaire du 4 mars 2025:

- Règlement 125-2025 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques
- Règlement 126-2025 modifiant le règlement 084-2022 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

Il peut être pris communication de ces règlements, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au [www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux](http://www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux).

**DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 10<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2025.**

**Katherine Beaudoin, Avocate**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 mars 2025.

**Katherine Beaudoin, Avocate**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**